



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN
- SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2017 -

SOMMAIRE

N° 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 MARS 2017	2
N° 2 - ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE L'ACCORD LOCAL RELATIF A LA NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	2
N°3- DEBAT SUR LE PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE) DU FUTUR PLUI.....	4
<u>POINT SUR LES TRAVAUX</u>	6
<u>INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES</u>	11

LISTE DE PRESENCE

M. Francis	ALLONAS	Maire
Mme Eliane	WYSS	1 ^{ère} Adjointe
M. Noël	DELETTRE	2 ^{ème} Adjoint
M. Armand	WEISS	3 ^{ème} Adjoint
M. Didier	GRUNENWALD	Conseiller Municipal
M. Lucien	DIERSTEIN	Conseiller Municipal
M. Jean-Denis	HANS	Conseiller Municipal

Mme Nathalie	MANTEZ	Conseillère Municipale
Mme Séverine	BERNARDINO	Conseillère Municipale
M. Joël	ARNOLD	Conseiller Municipal

Etait absente : Mme Caroline ZAGALA

Etaient absents excusés avec pouvoirs de vote :

M. Richard LOCATELLI a donné procuration à M. Francis ALLONAS, Maire.

Mme Marie-Madeleine LAGROLA a donné procuration à M. Didier GRUNENWALD

Mme Séverine DREYER a donné procuration à Mme Eliane WYSS

Mme Martine OULBANI a donné procuration à M. Noël DELETTRE

Assistait également à la séance :

Madame Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services, sur prescription de M. le Maire, en vertu de l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

~~~~~

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Etaient présents : cf. liste de présence.

Mme Séverine BERNARDINO a été désignée comme secrétaire de la présente séance.

~~~~~

N° 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 MARS 2017 :

Le compte rendu de la réunion ordinaire du 30 mars 2017 n'appelant aucune remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

N° 2 – ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE L'ACCORD LOCAL RELATIF A LA NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire indique qu'entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, une nouvelle composition du conseil communautaire doit être établie, notamment sur une décision du Juge suite à des contentieux introduits devant les juridictions avant le 20 juin 2014 et lorsque le conseil municipal d'au moins une commune membre est partiellement ou intégralement renouvelé (soit à la suite d'une annulation, soit à la suite de vacances pour un autre motif).

Cette recomposition entraîne une nouvelle détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et une nouvelle représentation pour les communes membres.

Dans ce cadre, suite au renouvellement partiel du conseil municipal de la commune de Wildenstein, les communes membres de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin se sont majoritairement prononcées en faveur d'un accord local fixant à 36 le nombre de conseillers communautaires.

La commune d'ODEREN disposera alors de 3 sièges de conseillers communautaires à la communauté de la Vallée de Saint Amarin, soit 1 siège supplémentaire.

L'article L.5211-6-2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une nouvelle élection a lieu pour élire les conseillers communautaires supplémentaires. Les listes et résultats des élections municipales et communautaires de 2014 ne sont pas pris en compte. Il s'agit d'une élection au sein du conseil municipal totalement indépendante.

Les conseillers communautaires actuels conservent leur mandat.

Le conseiller communautaire supplémentaire est élu par le conseil municipal parmi ses membres. Le candidat ayant obtenu le plus de voix sera élu.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à cette élection, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 avril 2017 fixant le nombre total et la répartition des conseillers communautaires de la communauté de commune de la Vallée de Saint-Amarin,

Vu l'article L. 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune d'ODEREN dispose de 3 sièges de conseillers communautaires soit 1 siège supplémentaire ;

Considérant que les conseillers communautaires en place sont maintenus ;

Considérant que le conseil municipal doit élire un conseiller communautaire supplémentaire ;

Considérant que les conseillers supplémentaires sont élus par le conseil municipal parmi ses membres ;

Sont candidats :

1. Monsieur Noël DELETTRE
2. Madame Séverine BERNARDINO

Monsieur le Maire invite chaque candidat à présenter succinctement ses motivations :

- Monsieur Noël DELETTRE souhaite s'impliquer pour le développement de la vallée. En apportant sa contribution à la vie communautaire, il ambitionne de voir les projets qui lui tiennent à cœur se concrétiser. Il souhaite travailler en concertation avec les différents acteurs locaux dans le domaine du tourisme notamment.
- Madame Séverine BERNARDINO souhaite s'investir pour représenter au mieux la commune d'Oderen au sein de la communauté de communes. Forte de l'expérience qu'elle a acquise en participant au groupe de travail des services à la population, elle aimerait apporter du renouveau et faire évoluer les idées qu'elle considère parfois stagnantes.

Résultat du vote :
Votants : 14
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
Bulletins blancs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 11
Sièges à pourvoir : 1

Candidats	Voix
1 : DELETTRE Noël	8
2 : BERNARDINO Sandrine	3

Est élu : Monsieur Noël DELETTRE

N° 3 - DEBAT SUR LE PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE) DU FUTUR PLUi

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes est en cours d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Pour ce faire, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit notamment être élaboré (article L. 151-2 du Code de l'urbanisme).

Ce PADD « fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques » (article L. 141-4 du Code de l'Urbanisme).

Les orientations du PADD doivent être soumises en débat en conseil municipal au moins deux mois avant l'arrêt de projet.

L'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme dispose en effet qu' « un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux [...] sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables [...] ».

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de débattre de ces orientations générales.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

AXES DU PADD	Débat
<p><u>AXE 1</u> : Ancrer et valoriser la vallée dans son espace régional</p>	<p>Les élus ne croient plus en l'amélioration de la desserte routière. Le fait que les communes traversées aient refusé la déviation au moment où le financement était programmé, rend à présent totalement improbable la réalisation de travaux en l'absence de crédits. En parallèle, la situation continue à se dégrader avec un trafic routier de plus en plus dense, malgré les quelques mesures prises pour le détournement des poids lourds.</p> <p>Force est de constater que toute la bonne volonté des élus ne suffira pas à faire évoluer la situation et qu'une meilleure connexion de la vallée à son espace régional reste utopique. Quant à la communication numérique, la situation devrait s'améliorer car les travaux ont débuté.</p>
<p><u>AXE 2</u> : Garder une population suffisante par une vision globale de l'habitat</p>	<p>Les constats développés à l'Axe 1 sont la condition sine qua non qui permettrait de garder une population suffisante. Faut de desserte correcte de la vallée, il est illusoire de penser augmenter la population, le dernier recensement démontre l'inverse.</p>
<p><u>AXE 3</u> : Conforter et améliorer les services solidaires et écologiques à la population</p>	<p>-Les services à la population : commerces, services médicaux écoles... sont la vie de la commune. Les élus en sont bien conscients et sont attachés au maintien de ces services. Néanmoins, bien que l'implantation de certains commerces puisse être empêchée, ils ne disposent d'aucun moyen pour éviter la fermeture d'un commerce si la clientèle n'est plus là. D'autant qu'il faut aussi tenir compte de la concurrence sur le net.</p> <p>-Vouloir conserver les équipements scolaires et périscolaires est un « vœu pieux ».</p> <p>-Les équipements sportifs : la baisse générale de la population dans les communes de la vallée empêchera le maintien de la plupart des terrains de sport.</p> <p>-Le projet de télécabine pour accéder au Markstein est également très compromis.</p> <p>-L'offre médicale : la commune d'ODEREN, pour maintenir la présence d'un médecin dans le village, a financé l'ensemble des travaux pour aménager un cabinet médical.</p>
<p><u>AXE 4</u> : Fortifier les activités et l'emploi</p>	<p>Fortifier les activités n'est pas toujours chose possible : les normes à respecter empêchent parfois toute perspective de développement. Notamment, l'insertion d'activités dans le bâti existant n'est pas réalisable pour tout type d'activité en considération des nuisances qu'elles peuvent provoquer (bruit, odeurs...).</p> <p>En ce qui concerne les friches industrielles, le Parc de Wesserling pourra se développer mais il sera plus difficile de résorber la friche de Wildenstein.</p> <p>Le maintien des exploitations agricoles n'est possible que par la diversification de l'activité qu'il est nécessaire d'encourager afin de garantir la pérennité des paysages, en développant l'agritourisme.</p> <p>Le développement du potentiel touristique pourrait inclure de nouveaux itinéraires de balades ou de circuits VTT, et ainsi élargir l'attrait touristique de la vallée...</p>

	Quant aux pôles de séjours hôteliers, l'enclavement actuel de la vallée n'offre pas de perspective de diversification ou d'implantation de nouveaux établissements.
AXE 5 : Protéger le paysage et le patrimoine	<p>Il est nécessaire de préserver les zones humides. De même il faut conserver la structuration des villages en limitant la consommation d'espaces naturels au profit d'espaces urbains.</p> <p>La valorisation des bâtis anciens participe effectivement à la qualité du cadre de vie. Cependant, encadrer l'évolution du bâti ancestral pourrait contraindre les acquéreurs d'une maison ancienne à renoncer aux travaux qu'ils envisageaient de réaliser, et le coût des travaux est souvent plus élevé par rapport à une construction nouvelle.</p> <p>En ce qui concerne les performances énergétiques, le conseil municipal est unanimement opposé à l'interdiction de réaliser des champs éoliens sur les crêtes. S'agissant d'énergies renouvelables, les élus ne comprennent pas pourquoi interdire les parcs éoliens, dont ils ne voient pas en quoi, par ailleurs, la préservation des sites et des paysages serait menacée.</p>

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du PLUi de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

POINT SUR LES TRAVAUX :

Monsieur Noël DELETTRE, Adjoint au Maire chargé des travaux, présente les comptes rendus des dernières réunions en commissions et fait le point sur les réalisations en cours :

- De nouvelles tables et chaises seront livrées prochainement et installées à la salle multi-activités.
- La nouvelle vis de la chaufferie est commandée également.



Commission travaux & culture du 24 Avril 2017

Préparation de la journée citoyenne

COMPTE RENDU

REUNION ORGANISEE PAR	Éliane Wyss & Noël Delettre
TYPE DE REUNION	Réunion en Mairie
ANIMATEUR	Francis Allonas
SECRETAIRE	Noël Delettre
PARTICIPANTS	Francis Allonas (Maire) Éliane Wyss (Adjointe)

	Armand Weiss (Adjoint) Richard Locatelli (Conseiller municipal) Joël Arnold (Conseiller municipal) Didier Grunenwald (Conseiller municipal) Séverine Bernardino (Conseillère municipale) Marie Lagrola (Conseillère municipale) Séverine Dreyer (Conseillère municipale) Béatrice Heinrich (Commission culture) Jacqueline Gerum (Commission culture) Nathalie Mantez (Commission culture) Gabrielle Dreyer (Commission culture) Jean-Luc Scherlen (Odr'Anim) Jean-Pierre Grunenwald (Service technique) Richard Schilling (Service technique) Yves Walch (Technicien coopté) Raymond Zussy (Technicien coopté)
ABSENTS EXCUSÉS	Jocelyne Perrin (DGS) Martine Oulbani (Conseillère municipale) Patrick Marbach (Commission culture)

POINT UNIQUE	Ordonnancement de la journée citoyenne du 13 Mai 2017	
L'appel à la population pour la journée du 13 Mai a suscité l'engouement de 62 citoyens qui se sont inscrits. Par conséquent, 8 ateliers ont été retenus y compris la confection du repas. Cependant l'atelier de remise en état du sentier du calvaire servira de variable d'ajustement selon la présence effective des uns et des autres.		
CONCLUSION	Les ateliers retenus avec les responsables respectifs ont été définis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Remise en forme des pas Japonais et nettoyage du mur d'enceinte, → Armand Weiss ✓ Remise en état du plateau sportif, → Didier Grunenwald ✓ Mise en place de bancs autour du village → Jean Luc Scherlen ✓ Empotage des fleurs → Jean-Pierre Grunenwald (Fouzi) ✓ Nettoyage rivière école → Remy Arnold ✓ Nettoyage & peinture du refuge du Raingott → Richard Schilling ✓ Remise en état du sentier du Calvaire → Francis Allonas ✓ Repas → Eliane Wyss Une liste exhaustive du matériel nécessaire aux différents ateliers a été dressée La logistique & l'organisation de cette journée sera assurée par Noël Delettre	
MESURES À PRENDRE	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Rassemblement du matériel nécessaire	Noël Delettre/Fouzi	13 Mai

Les horaires retenus sont : 8h00-12h00 ⇒ 13h30-17h00.

Rendez-vous est donné aux ateliers municipaux ou un café sera servi et la répartition des tâches selon affinités par atelier sera définie.

Le repas de midi sera pris en commun au club house de l'ASO.

Les différents matériaux, peinture, gravier, grillage, etc... seront préparés la veille par les services techniques.

Le petit outillage nécessaire aux travaux sera apporté dans la mesure du possible par chacun.

Des gants seront mis à disposition.

La réussite et le succès de cette journée dépendront de l'implication de chacun et aussi très certainement de la météo.

Les débats sont clos à 19h30.

Besoins en matériel

Église
⇒ Gravier
⇒
Plateau sportif
⇒ Grillage
⇒ Fil de fer
⇒
Fleurs
⇒ Gants
⇒
Rivière école
⇒ Sable gris 5m ³
⇒
Raingott
⇒ Peinture
⇒
Logistique → Caddy
Bancs → Lindner
Raingott → LT

~~~~~

## Commission des travaux du 24 Avril 2017

### COMPTE RENDU

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| REUNION ORGANISEE PAR | Noël Delettre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| TYPE DE REUNION       | Réunion sur le terrain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ANIMATEUR             | Noël Delettre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| SECRETAIRE            | Noël Delettre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| PARTICIPANTS          | Francis Allonas (Maire)<br>Armand Weiss (Adjoint)<br>Éliane Wyss (Adjointe)<br>Séverine Bernardino (Conseillère municipale)<br>Marie Lagrola (Conseillère municipale)<br>Richard Locatelli (Conseiller municipal)<br>Joël Arnold (Conseiller municipal)<br>Didier Grunenwald (Conseiller municipal)<br>Yves Walch (Technicien coopté)<br>Raymond Zussy (Technicien coopté)<br>Jean-Pierre Grunenwald (Service technique)<br>Richard Schilling (Service technique) |
| ABSENTS EXCUSÉS       | Jocelyne Perrin (DGS)<br>Martine Oulbani (Conseillère municipale)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| ABSENTS NON EXCUSES   | Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| POINT N°1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Problématique du stationnement « Allée de la résidence Saint-Nicolas »                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                   |
| <p>La vitalité de notre centre de village est remarquable et profitable mais apporte aussi ses inconvénients notamment en termes de stationnement et plus particulièrement devant la résidence des personnes âgées Saint Nicolas. Les visiteurs, ainsi que le corps médical qui se rendent dans la résidence, par souci de confort et de rapidité, stationnent régulièrement sur le trottoir qui mène à l'éco point et la chaufferie communale et ce, malgré le panneau d'interdiction de stationnement. Parallèlement à ce qui précède la mare paysagère n'est plus étanche et une remise en état s'impose.</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                   |
| CONCLUSION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p>La commission est unanime quant à garder un espace bucolique au centre du village et de ne pas tomber dans le piège de la voiture reine ! Cependant bien conscient du confort à apporter aux résidents et à l'impact économique du centre du village, après débat quant à la disposition de places en épi ou parallèles à l'allée, la commission propose de créer 6 places de stationnement longitudinalement à l'espace vert ce qui aura pour effet de limiter l'emprise sur l'espace naturel urbain tout en gardant son caractère champêtre, et de conserver la mare sur son périmètre actuel. Les travaux de rénovation de la mare pourront être entrepris de suite, par contre la transformation de la bordure de l'allée en place de stationnement ne sera faite qu'en 2018 car les crédits n'ont pas été inscrits au budget. Les travaux de préparation pourront être réalisés en régie et le revêtement sera sous-traité à une entreprise.</p> |                   |
| MESURES À PRENDRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | PERSONNE RESPONSABLE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | DELAI A RESPECTER |
| Procéder à la réparation de la mare                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Noël Delettre/Fouzi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Mai/Juin 17       |
| Réaliser un devis pour le budget 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Noël Delettre/Fouzi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Automne 2017      |



|                                                                                                                                                                                                                                                |                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| POINT N°2                                                                                                                                                                                                                                      | Réfection de la rue Marerel |
| <p>Pour mémoire, les rues devraient être refaites en totalité en principe tous les 7 ans. À Oderen nous privilégions l'entretien régulier au travers de pose de « point à temps » qui permet de réparer les outrages de l'hiver. Cependant</p> |                             |

la rue Maerel, qui dessert le quartier éponyme, le plus ancien du village, est la plus détériorée et nécessite d'être refaite à partir de l'intersection entre la Grand'Rue et la rue du Treh. La commune souhaite profiter de l'occasion pour enterrer les réseaux secs, à savoir, téléphone, éclairage public, électricité, pour en finir avec les toiles d'araignées disgracieuses quand on lève la tête ! Seulement, voilà, pour obtenir une subvention conséquente de la part du syndicat d'électricité il faut que les installations aient plus de 50 ans, soit le terme de l'amortissement ! Par conséquent, la rue Maerel n'est pas éligible avant 20 ans puisque des travaux de remise aux normes ont été effectués dans les années 90. Le réseau d'eau pluviale sera lui aussi réhabilité, sous forme de fil d'eau et non de traverses.

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CONCLUSION</b> | Après discussion, et puisqu'aucune autre rue à Oderen ne peut bénéficier de telles aides, la commission décide malgré tout d'entreprendre les travaux de la rue Maerel et de garder le réseau électrique en place avec ses 6 poteaux en béton. Il est seulement demandé de mettre des gaines en attente afin que, le cas échéant, des câbles électriques puissent être posés sans avoir à défoncer la chaussée. L'étude de faisabilité va être revue en ce sens et les travaux seront mis au budget 2018 |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| MESURES À PRENDRE                          | PERSONNE RESPONSABLE         | DELAI A RESPECTER |
|--------------------------------------------|------------------------------|-------------------|
| Continuer l'étude avec le cabinet Archimed | Noël Delette/Francis Allonas | Été 2017          |



Les débats sont clos à 19h00

**INFORMATIONS DIVERSES :**

Le prochain conseil municipal programmé le 11 mai sera reporté à une date ultérieure.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 30.

Les conseillers municipaux,

Le Maire,